

Date de dépôt : 20 mars 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des Automnales sans fourrure ni foie gras

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 2000 lors d'une séance, le 20 février 2017, sous la présidence de M. Christian Frey. La commission a été assistée dans ses travaux par M. Lionel Rudaz, secrétaire adjoint SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

Présentation de la pétition

Lundi 20 février 2017 : audition de M^{mes} Laurianne Parent et Maja Schmid de la Ligue suisse contre la vivisection et pour les droits de l'animal, pétitionnaires

M^{me} Parent rappelle qu'en 2015 une pétition avait été lancée afin d'interdire les stands de fourrure lors de la foire à Genève, une pétition qui avait récolté 25 000 signatures en l'espace d'une année. Elle ajoute que les auteurs de cette pétition se sont ensuite adressés à la Ligue suisse contre la vivisection. Elle mentionne que cette dernière a ensuite lancé cette pétition, dont il est question, lors des Automnales de 2016. Elle ajoute que cette pétition a ensuite été déposée à la responsable des Automnales et devant le Grand Conseil.

Elle mentionne que cette pétition vise à mettre fin à la promotion d'articles dont la production est interdite en Suisse. Elle signale que ces produits sont exposés dans une dizaine de stands lors des Automnales. Elle observe en l'occurrence que les Automnales se déroulent à Palexpo dans

lequel le canton est partie prenante. Elle mentionne par ailleurs que ce sujet intéresse également les instances fédérales puisqu'une motion a été déposée par le conseiller national Matthias Aebischer. Elle rappelle enfin que la fourrure et le foie gras n'ont pas de retombée économique locale puisqu'il n'y a pas de production régionale à Genève. Elle pense que les restaurateurs devraient pouvoir proposer des produits régionaux, GRTA, plutôt que des produits qui ne sont pas éthiques.

M^{me} Schmid déclare qu'il est curieux éthiquement de proposer au public des produits dont la production est interdite en Suisse.

Un commissaire (MCG) remarque que la vente de ces produits n'est pas interdite à Genève, alors que les pétitionnaires aimeraient que la promotion de ces produits soit interdite lors des Automnales.

M^{me} Parent déclare que la Migros propose du foie gras, mais il s'agit d'une société privée. Elle ne croit pas que l'Etat ait à promouvoir des produits dont la production est interdite en Suisse.

Un commissaire (PLR) demande si les autres foires en Suisse proposent également de la fourrure et du foie gras.

M^{me} Parent l'ignore et M^{me} Schmid précise que le foie gras se consomme beaucoup moins en Suisse alémanique.

Un commissaire (MCG) demande si cette pétition fait suite à la motion de 2015 de M. Aebischer et quelle a été la décision prise par Berne, suite à la motion.

M^{me} Parent répond par la négative et qu'aucune décision n'a encore été prise. Elle confirme aussi à un autre commissaire (MCG) que les 25 000 signatures ont été récoltées par le Web.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi se limiter à la fourrure et au foie gras.

M^{me} Parent répond que l'idée est d'être en cohérence avec la législation helvétique. Elle mentionne qu'il aurait été possible d'ajouter les cuisses de grenouilles et elle nous transmet ensuite la motion de M. Aebischer.

Discussions et vote

Le président demande ensuite quelle est la suite que les commissaires entendent donner à cette pétition.

Un commissaire (MCG) remarque qu'il serait possible de demander comment s'opère le choix des exposants des Automnales.

Un autre commissaire (MCG) remarque que, si la commission entre dans cette problématique, il faudra également interdire les stands Adidas ou Nike. Il proposerait donc d'adresser une lettre plutôt que de procéder à une audition.

Un commissaire (PLR) est d'accord avec cette dernière remarque et suggère plutôt de déposer cette pétition sur le bureau.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe suivra cette proposition et il précise que Palexpo a la liberté de commerce.

Un commissaire (MCG) rappelle que Palexpo gère des bâtiments dans lesquels des entités diverses payent pour venir s'exposer. Il pense qu'il suffirait d'écrire à Palexpo afin de savoir si des critères éthiques sont établis.

Un commissaire (PLR) estime que le combat de la Ligue suisse contre la vivisection est légitime et rappelle que les moyens de cette entité sont suffisants pour financer un stand aux Automnales. Il ne croit pas qu'il sera possible de modifier les goûts des gens par le biais d'une pétition et il soutient le dépôt de cette pétition.

Une commissaire (Ve) déclare qu'il faut en effet savoir si des critères éthiques pour la sélection des exposants existent. Elle rappelle que les Automnales sont l'une des vitrines de Genève.

Une commissaire (S) partage cette opinion.

Un commissaire (PLR) déclare qu'il est possible de demander des comptes à Palexpo mais pas à la direction des Automnales puisque cette entité est privée. Il pense que les Automnales ne sont pas une vitrine de Genève et que, à l'origine, ce sont des producteurs locaux qui se sont intéressés à cette foire.

La commissaire (Ve) se rallie à la proposition de demander des comptes à Palexpo, car pour elle il y a un vrai problème éthique. Elle se demande par ailleurs si un événement qui fait parler de Genève peut proposer des produits dont la production est interdite en Suisse, c'est un paradoxe relativement dérangeant.

Un commissaire (UDC) déclare avoir l'impression que ce n'est pas la production qui est interdite mais la méthode du gavage qui est prohibée. Il pense qu'il faudrait confirmer cet aspect.

Un commissaire (MCG) remarque que ce débat s'est déroulé au sein du parlement fédéral. Il signale que la pétition demande d'interdire le foie gras et les fourrures au sein des Automnales. Il répète qu'il faut donc simplement rédiger une lettre à Palexpo.

Une commissaire (PDC) rappelle que les Automnales sont avant tout une vitrine marchande et un lieu de rencontres avec des régions qui sont invitées. Elle se demande ce qu'il en sera lorsque les organisateurs voudront inviter le Périgord. Elle ajoute qu'il serait donc nécessaire à terme d'exercer un contrôle sur les invitations.

Enfin un commissaire (PLR) rappelle que placer des jeunes femmes à moitié nues devant des voitures est également très peu éthique. Il demande le dépôt de cette pétition.

Le président passe au vote de la rédaction d'un courrier à Palexpo :

Pour : 6 (1 Ve, 2 S, 1 PDC, 2 MCG)

Contre : 6 (1 EAG, 3 PLR, 2 UDC)

Abstention : 1 (1 PLR)

Le courrier est refusé.

Une députée (Ve) propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat :

Pour : 4 (1 MCG, 2 S, 1 Ve)

Contre : 9 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Le renvoi est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau de la pétition :

Pour : 9 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 4 (1 Ve, 2 S, 1 MCG)

Le dépôt est accepté.

Pour information, le lien vers la motion fédérale de M. Matthias Aebischer : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153832>

Voici aussi l'Ordonnance sur la protection des animaux mentionnant explicitement l'interdiction du gavage – par contre les recherches n'ont pas permis de trouver d'interdiction explicite de l'élevage d'animaux à fourrure, mais, visiblement, en raison des conditions exigées par la loi sur la protection des animaux pour un tel élevage, une telle activité ne serait pas rentable.

Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) du 23 avril 2008, art. 20, lettre e, interdiction de gaver la volaille domestique :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080796/index.html>

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous recommande de suivre la décision de la commission et de soutenir le dépôt de la P 2000 sur le bureau du Grand Conseil.

**Pétition
(2000)****pour des Automnales sans fourrure ni foie gras**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par ma signature, je vous demande instamment de mettre fin à la promotion d'articles dont la production est interdite en Suisse. **Nos contributions publiques ne doivent pas soutenir la cruauté animale !**

Chaque année, la foire « Les Automnales » de Genève accueille des stands vendant des produits comme du foie gras ou de la vraie fourrure.

Cette foire se déroule à Palexpo, espace public dont l'Etat de Genève est l'actionnaire majoritaire. Il est inacceptable que l'Etat encourage le commerce et la vente de produits dont les modes de production sont interdits en Suisse pour cause de cruauté animale ! Ces interdictions qui découlent de lois votées démocratiquement par notre parlement fédéral doivent être respectées.

N.B. 880 signatures

Ligue suisse contre la vivisection
et pour les droits de l'animal
M^{me} Laurianne Parent
M^{me} Maja Schmid
Case postale 148
1226 Thônex